



Déclaration préalable de la FSU11

Faire réussir tous les élèves constitue notre engagement quotidien et la mission qui nous est confiée par la nation. Depuis deux ans, nous attendons les moyens concrets pour répondre à cette ambition. Au lieu de cela, le ministère a choisi de donner la priorité à une réforme des rythmes comme levier principal de la lutte contre l'échec scolaire et de la réduction des inégalités. Tout a été fait à l'envers. En étant soumise à la volonté des municipalités guidées par les contraintes du périscolaire et de leurs capacités inégales de financement, cette réforme relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignants.

Qu'il s'agisse du décret de M. Peillon ou de celui de M. Hamon, on reste loin d'une réforme qui permette de construire un projet cohérent pour la réussite des élèves, recueillant l'adhésion de la communauté éducative. Pire, dans nombre d'endroits, la mise en place des rythmes a tendu les relations entre école et municipalité, mettant les collègues dans des situations conflictuelles difficiles. Les cas de Carcassonne ou Port-La-Nouvelle en sont des exemples.

A moins de deux semaines de la sortie, la cacophonie est toujours de mise et les enseignants sont dans une situation d'inquiétude et d'inconfort professionnel pour préparer sereinement la rentrée. En outre, en mettant en ligne les horaires des écoles, le ministère vient d'en rajouter encore à la confusion ambiante. Organisations syndicales et enseignants sont donc les derniers informés et le ministère fait fi du paritarisme en diffusant les horaires avant la tenue des instances –CTSD et CDEN- alors que des situations restent à revoir. La FSU le regrette et le dénonce ! Nous aurions aimé que le ministre ait autant d'égard à écouter et informer ses propres personnels et leurs organisations syndicales qu'à communiquer aux familles. Enfin, autre sujet de confusion : le traitement différent de l'école privée qui n'est pas assujettie à la réforme des rythmes ; cela suscite beaucoup d'incompréhension chez nos collègues engagés pour le service public et laïque d'éducation.

Les difficultés rencontrées cette année (inégalités territoriales, non gratuité, partage des locaux, confusion des rôles...) vont donc s'étendre et la généralisation à marche forcée de cette réforme des rythmes très largement contestée (cf. votes majoritaires au CSE et CTM) va profondément perturber les conditions d'apprentissage et l'organisation des familles et dégrader davantage les conditions de travail des enseignants à la prochaine rentrée. C'est pourquoi la FSU continue d'exiger le retrait des deux décrets et la réécriture complète.

Cela fait près de deux ans que le ministère donne la priorité à une réforme des rythmes inefficace et que la communauté éducative reste enlisée dans des discussions sur les horaires ou le péri-éducatif ! Pendant ce temps, nous attendons avec impatience les moyens concrets pour répondre à l'ambition de la réussite de tous les élèves à l'école. Dans notre département comme dans bien d'autres la saignée opérée par les ministères Darcos et Chatel est encore béante : RASED, effectifs dans les classes, journées non-remplacées, formation continue infinitésimale, scolarisation des deux ans... la faiblesse des moyens accordés au regard des besoins de notre département est criante et, rentrée après rentrée, les conditions d'enseignement se dégradent. Cette situation nous a conduit à mener nombre d'actions très suivies avec la profession et avec les parents d'élèves notamment cette année au moment des opérations de carte scolaire. Rappelons que, pour nous FSU, l'Aude devrait obtenir, pour relancer le système public d'enseignement, un plan de rattrapage de 120 postes dans le premier degré et 80 dans le second degré ; c'est ce que nous rappellerons au Président du Conseil Général avant qu'il ne soit reçu au Ministère de l'Éducation le 1er juillet prochain.

La réforme des rythmes n'était pas la priorité. Pour nous, les priorités sont ailleurs. Il est plus que temps de traiter des vrais enjeux de l'école publique: les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des personnels avec des créations de postes à la hauteur des ambitions. A ce sujet, pouvez-vous nous dire, M. l'Inspecteur d'Académie, de quels moyens vous disposerez à la rentrée de septembre pour procéder aux ouvertures de classe nécessaires et assurer les nouvelles décharges de direction accordées aux écoles de 1 à 3 classes ?

Pour terminer, au nom de la FSU11, nous avons souhaité que figure à l'ordre du jour la question des personnels qui travaillent à nos côtés en tant que EVS ou AVS en contrat CAE-CUI ou AED.

Y a-t-il déjà un calendrier de mise en application du décret et de la circulaire instituant l'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ? Comment, dans notre département, cela va-t-il se mettre en œuvre ? Combien de personnels sont concernés ?

Enfin suite à la parution de votre circulaire concernant la formation et le suivi des personnels en CUI, nous souhaiterions que vous précisiez que, conformément à la circulaire ministérielle cadrant le tutorat de ces contrats, le tuteur doit être volontaire. Aucun personnel (directeur, enseignant ou autre) ne peut être « désigné volontaire » pour exercer la responsabilité de tuteur des personnels en CUI. Pour la FSU, cette fonction relève d'un véritable métier nécessitant une expertise : une (in)formation de 12h (dont 9h à distance) ne transformera pas un enseignant même volontaire, en un agent de pôle emploi qualifié !

Notre école a besoin de personnels formés, reconnus, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes et sereines et rémunérés à la hauteur de leur niveau de qualification. D'ores et déjà, la prochaine rentrée se prépare dans des conditions qui ne permettront pas d'amélioration pour l'école et ses personnels. C'est pourquoi, nationalement, nous lançons dès à présent une alerte sociale pour la rentrée prochaine. Pour nous, la question d'une grève nationale est posée. Moyens pour l'école, conditions de travail, salaires, le ministre doit maintenant répondre aux préoccupations et aux exigences du service public d'éducation et de celles et ceux qui oeuvrent en son sein.